



AR PREFECTURE

016-200054047-20160602-2016\_06\_02\_24-DE  
Reçu le 10/06/2016

fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».


Le projet de convention sera soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire, par la commune de Confolens.

L'accord écrit de l'agent mis à disposition y sera annexé.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Charge Monsieur le Maire de signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec le Centre socio-culturel du Confolentais.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 9 juin 2016

  
Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

